# SYSTECODE CAMPAGNE 2018

## DOC.Nº 7/2018 – POURCENTAGE DE FOURNITURE SYSTECODE

**1.** Pour la présente campagne et pour les audits qui se réalisent cette année, le pourcentage de fourniture SYSTECODE exigé sera de:

85% pour les sociétés SYSTECODE-BASE ; les sociétés se soumettant à audit doivent prouver que 85% de **chacun** des produits liège qu'elles utilisent sont achetés à des sociétés certifiées SYSTECODE BASE ou PREMIUM.

90% pour les sociétés SYSTECODE-PREMIUM ; les sociétés se soumettant à audit doivent prouver que 90% de **chacun** des produits liège qu'elles utilisent sont achetés à des sociétés certifiées SYSTECODE BASE ou PREMIUM.

2. Ce pourcentage sera déterminé à partir des enregistrements que les sociétés effectuent, en fonction des factures et autres documents qui attestent des transactions commerciales réalisées.

3. Les sociétés CONSIDÉRÉES comme fournisseurs SYSTECODE seront:

   a. Les sociétés qui détiennent une attestation de conformité au Code International des Pratiques Bouchonnières valable pour l'année 2018 et pour chaque activité qu'elles exercent. (**Listes des résultats des audits Systecode de 2017** jointes ou disponibles auprès de l'association à laquelle elles sont affiliées).
   b. Les sociétés qui réalisent pour un type de produit donné plusieurs activités intraentreprise (verticales) consécutives dont l'une aurait été non conforme lors de l'audit 2017 et dont les activités intraentreprise consécutives pour un type de produit donné auront été vérifiées comme conformes lors de l'audit 2018.
   c. Les sociétés qui se portent pour la première fois candidates aux audits SYSTECODE pour cette campagne 2018.

4. NE SERONT PAS CONSIDÉRÉS comme fournisseurs SYSTECODE :

   a. Les sociétés qui n'ont pas été reçues aux audits Systecode de la campagne 2017, et qui se portent candidates en 2018, même si elles adoptent une autre dénomination sociale avec le même NIF.
   b. Les sociétés qui ont abandonné le SYSTECODE en cours de campagne 2017, après formalisation de leur inscription, et sans avoir été auditées.

5. La production propre, en amont et pour une quelconque activité concernée, ne sera prise en compte que si l'entreprise a demandé et obtenue la reconnaissance Systecode pour la campagne en cours (cf. CIPB et tableau en annexe)

6. Les sociétés devront obligatoirement montrer aux auditeurs et experts liège, chaque fois qu'il leur sera demandé, toutes les factures et autres documents similaires qui constituent des documents de preuve. Tous les registres sans éléments de preuves seront refusés

7. Le % de fourniture provenant de sociétés certifiées SYSTECODE et évalué par l'Équipe d'Auditeurs doit être obligatoirement reporté dans le Rapport d'Audit / feuille d'observation **par activité et par produit Liège**.

Tableau des activités de transformation dans le secteur du liège

| DESCRIPTION METIER | ACTIVITÉS | Nº Activité | FOURNISSEURS de l'activité | CLIENTS de l'activité |
|---|---|---|---|---|
| PREPARATION d'une Matière Première destinée à la production de bouchons | Techniques préventives et/ou curatives liées au 2,4,6-TCA, en vue d'améliorer la neutralité organoleptique des bouchons en liège | Transversale T | 1,2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 14, 15 | – |
| | Préparation du liège | 1 | 2, 3, 4, 5 | T |
| | Fabrication de granulés | 2 | 6, 7, 8 | T, 1, 3, 4 |
| FABRICATION de bouchons ou rondelles ou corps | Rondelles | 3 | 7 | T, 1 |
| | Bouchons naturels | 4 | 8, 10 | T, 1 |
| | Bouchons multipièces | 5 | 8, 10 | T, 1 |
| | Boudins, manches et Bouchons agglomérés/microagglomérés | 6 | 8, 10 | T, 2 |
| | Bouchons agglomérés avec rondelles | 7 | 10, 15 | T, 3, 6 |
| | Corps pour bouchons à tête/spécialités | 8 | 10 | T, 4, 5, 6 |
| SEMI-FINITION de bouchons | Lavage/Séchage | 10 | 11, 12, 13, 14 | T, 4, 5, 6, 8 |
| | Colmatage | 11 | 12, 13, 14 | 10 |
| | Enrobage | 12 | 13, 14 | 10, 11 |
| FINITION de bouchons | Marquage, Traitement de surface, Collage Bouchons à tête | 13 | 16, Client final | T 8 10 11 12 |
| | Marquage, Traitement de surface Bouchons Ras de Bague | 14 | 16, Client final | T, 10, 11, 12 |
| | Marquage, Traitement de surface Bouchons enfoncés partiellement | 15 | 16, Client final | T, 6, 7 |
| DISTRIBUTION de bouchons | Stockage et Distribution physique des bouchons | 16 | Client final | 13, 14, 15, |